

**DECISION PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ 2024M09  
MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT DU SCHEMA  
COMMUNAUTAIRE D'ITINERANCE NON MOTORISEE**

**DECISION N°2024/72**

**Le Président de la Communauté de communes Convergence Garonne,**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10

VU la délibération n°2024-017 du 28 février 2024 par laquelle le conseil communautaire a délégué au Président « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée (MAPA) en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget et après avis du Bureau et lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 100 000 euros HT » ;

CONSIDERANT la consultation lancée pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du schéma communautaire d'itinérance non motorisée

CONSIDERANT que selon l'analyse des offres effectuée, l'offre de la société CARTOSUD est celle économiquement la plus avantageuse ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'ATTRIBUER le marché n°2024M09 ayant pour objet la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du schéma communautaire d'itinérance non motorisée à la société CARTOSUD pour un prix de 44 530 € HT soit 53 436 € TTC.

**ARTICLE 2 :** DE SIGNER ledit marché avec la société CARTOSUD.

**ARTICLE 3 :** Conformément aux dispositions de l'article L. 2322-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire et figurera au registre des décisions de la collectivité ;

*Le Président :*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*

*- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.*

**FAIT à PODENSAC,  
Le PRÉSIDENT.**

Signé électroniquement par : Jocelyn Doré  
Date de signature : 20/09/2024  
Qualité : Parapheur Président Cdc Convergence Garonne

Jocelyn DORÉ



**MIS EN LIGNE LE : 10/10/2024**

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le



ID : 033-200069581-20240920-DEC2024\_72-AR